



DEGUSTATION

Module 1 | S'initier aux techniques de dégustation des vins

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Maîtriser les bases de l'évaluation sensorielle et des sensations organoleptiques, S'approprier les méthodes, les techniques et le vocabulaire de dégustation servant à reconnaître les diverses qualités d'un vin, Utiliser l'approche sensorielle des vins pour valoriser leur caractère et leur définition œnologique.

PUBLICS

Professionnels de la production viticole, de la commercialisation, du marketing ou personnes en reconversion professionnelle.

PREREQUIS

Aucun

METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés théoriques
- Documents pédagogiques
- Diaporama
- Travaux pratiques et dégustations.

FORMATEUR(S)

Intervenants spécialisés en matière de dégustation et d'analyse sensorielle, l'Université du Vin capitalise 30 ans de travail d'enseignement et de jury.

PROGRAMME

1. - Définition, intérêt et limites de la dégustation
- Les mécanismes sensoriels, caractéristiques de la dégustation du vin.
- Repérer, analyser, interpréter ses sensations.
- Comprendre la diversité, l'origine et l'évolution des arômes du vin.
- Influence des choix techniques sur la qualité, le style d'un vin.
2. - Connaissance de la constitution du vin et repères gustatifs, premières notions d'équilibres gustatifs.
- Comprendre l'importance de l'organisation de la dégustation et son interférence sur la qualité des réponses.
3. - Expression des sensations.
- Acquérir un vocabulaire commun, exprimer un jugement d'ensemble.
4. - La dégustation comme outil de travail.
- Dégustation hédonique et discriminative.

DUREE DE LA FORMATION 28 h sur 4 jours



[Voir les sessions et tarifs](#)



MODALITE PEDAGOGIQUE



Au centre de formation



En présentiel



En groupe

FINANCEMENT POSSIBLE



=> [Prise en charge par CPF](#) avec le passage du certificat Dégustateur professionnel en vins.



=> information sur le [lien suivant](#)

ACCESSIBILITE

L'accès à la formation est formalisé par la signature d'une convention de formation transmis sous format électronique. Cette prestation peut être conditionnée à la validation d'un financement par un organisme financeur et peut démarrer en respectant un délai minimum de 14 jours calendaires.

SUIVI ET EVALUATION DE LA FORMATION

- ✓ Feuille d'émargement
- ✓ Evaluations théoriques et pratiques tout au long de la formation
- ✓ Enquête de satisfaction stagiaire et client
- ✓ Obtention d'une attestation de fin de formation.

Inscription

07 67 48 44 86 | contact@ng-vin.fr



FICHE D'INSCRIPTION

Cette formation est le 1^{er} niveau d'un parcours « Certificat de dégustateur professionnel en vins » de 10 jours, répartis-en 3 modules.

I – Renseignements personnels

Monsieur Madame
Nom : Prénom :
Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance Nationalité :
Adresse :
.....
Code Postal : Ville : Pays :
Téléphone : Email :
Niveau de Formation :
Profession :

II – Stage choisi – Certificat de dégustateur professionnel en vins

- Module 1 | S'initier aux techniques de dégustation des vins
 Module 2 | Approfondir les techniques de dégustation
 Module 3 | Entraînement spécialisé aux concours et jurys experts

Qui se déroulera sur **Aix-en-Provence, Campus des 3 cyprès.**

Date :

III – Situation professionnelle (facultatif pour les personnes s'inscrivant à titre non professionnel)

Salarié
Nom de l'entreprise :
Adresse :
.....
Code Postal : Ville : Pays :
Téléphone : Email :
Nombre de salariés : Code APE : Secteur de l'entreprise

Demandeur d'emploi – N° d'identifiant
 Autre, préciser :

IV – Mode de financement des frais du stage :

- Personnel (dans ce cas, passer directement au V)
 Employeur
 Fonds d'assurance formation :
• Dénomination :
• Adresse :

Convention de formation à établir entre l'Université du Vin et :

- Employeur :
 Autre organisme (agissant pour le compte de l'employeur)
• Dénomination :
• Adresse :

Inscription

07 67 48 44 86 | contact@ng-vin.fr



V – Conditions générales

a) Inscription :

L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales. Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre chronologique de leur arrivée. La fiche d'inscription doit être retournée par mail (possibilité également par courrier). Les inscriptions par téléphone doivent être confirmées par écrit à l'aide de la présente fiche d'inscription qui doit impérativement être retournée au centre de formation dans les meilleurs délais.

b) Inscription définitive et coût de la formation :

L'inscription ne devient définitive qu'après réception par l'Université du Vin de la présente fiche d'inscription accompagnée du règlement de 30 % du coût de la formation correspondant à des arrhes, le solde étant exigible au maximum le premier jour du stage. Le règlement de cet acompte peut se faire par paiement en ligne sur demande, chèque ou virement.

En cas de prise en charge des frais de formation par un Fonds d'Assurance Formation, le stagiaire doit en informer le Service Formation du centre de formation préalablement à l'inscription afin que celui-ci établisse les documents nécessaires à la prise en charge. En cas d'accord de prise en charge dûment justifié, le stagiaire est dispensé de faire l'avance des frais de formation.

c) Convocation :

Une semaine avant l'ouverture du stage le Centre de Formation adresse au stagiaire ou le cas échéant à l'entreprise une convocation écrite confirmant les dates, les heures et le lieu du stage.

d) Certificat de stage et attestation de présence :

Une attestation de présence est établie quotidiennement et signée par chaque participant. Elle sera remise sur simple demande au stagiaire, à son employeur ou encore au Fonds d'Assurance Formation dont il relève. Un certificat de stage nominatif est établi à l'issue de la formation. Il sera remis sur simple demande au stagiaire, à son employeur ou encore au Fonds d'Assurance Formation dont il relève.

e) Ajournement ou annulation du stage :

Dans le cas où le nombre de participants à un stage serait jugé matériellement insuffisant, NG Vin se réserve le droit d'ajourner ce stage et de le reporter à une date ultérieure. Le stagiaire est dans tous les cas prévenu au minimum une semaine avant la date prévue par téléphone et reçoit confirmation par courrier. Une autre date ou un autre stage pourra lui être proposé. En cas d'impossibilité de report, les arrhes et le cas échéant le solde des frais de formation préalablement réglés seront intégralement remboursés sans que la personne inscrite puisse prétendre à aucune indemnité à quelque titre que ce soit. Dans le cas où le nombre d'inscriptions est supérieur à l'effectif pouvant être accueilli, les demandes d'inscription non satisfaites sont reportées prioritairement sur le prochain stage identique, sauf avis contraire du candidat auquel cas le remboursement des arrhes et le cas échéant le solde des frais de formation préalablement réglés est immédiatement effectué.

f) Report et désistement :

Les demandes de report sur le prochain stage identique sont admises dans la limite des places disponibles. Elles doivent impérativement être faites par écrit au plus tard 15 jours ouvrés avant la date de démarrage du stage.

Toute personne désirant annuler son inscription à un stage doit en informer par écrit le Service Formation de NG Vin. Seuls les désistements signalés au minimum 15 jours ouvrés avant la date de début de stage pourront donner lieu au remboursement des arrhes. Pour toute annulation ne respectant pas ces conditions, les arrhes déjà versées restent définitivement acquises à NG Vin sauf cas de force majeure dûment justifiés et se limitant strictement à la survenance d'un des faits suivants : maladie, accident, décès, grève des transports ou refus de prise en charge des frais de formation par le Fonds d'Assurance Formation.

g) Absence ou abandon en cours de stage :

En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable dans son intégralité sauf cas de force majeure. En cas de force majeure justifiant l'impossibilité de poursuivre le stage, NG Vin acceptera le report du stagiaire sur le stage identique suivant, sous réserve de demande écrite faite par le stagiaire et de place disponible sur le stage suivant. Si ce stage a fait l'objet d'une convention de formation, seules les sommes qui n'ont pas été effectivement dépensées ou engagées sont remboursées.

h) Responsabilité en matière de dégustation des vins :

Le stagiaire s'engage lors des séances de dégustation prévues dans le cadre des enseignements, à ne pas absorber les échantillons alcoolisés proposés et à se servir des installations crachoirs et éthylotests tenus à sa disposition. Le même comportement est requis en cas de déplacement des stagiaires lors des visites de cave.

Le centre de formation demande au stagiaire à se conformer à la méthodologie de la dégustation enseignée par l'Université du Vin préconisant de ne pas absorber les échantillons alcoolisés proposés dans le cadre des enseignements.

i) Loi Informatique et Liberté :

Conformément aux dispositions de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée, et du Règlement Général pour la Protection des Données du 27 avril 2016, le stagiaire peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur traitement ou à leur transmission éventuelle aux partenaires du Service Formation en lui écrivant.

j) Réclamation :

Les litiges pouvant éventuellement survenir pendant le stage sont, après instruction préalable par le responsable de formation, réglés par le Directeur du Centre de formation. Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée dans les 15 jours suivants la date de démarrage du stage.

Je soussigné(e) déclare m'inscrire au stage indiqué au II et accepter sans réserve les conditions générales stipulées au V.

Fait à
Le

Signature, précédée la signature de la
mention manuscrite « lu et approuvé »

Inscription

